

Depuis de nombreuses années, les Baulois entretiennent une histoire passionnelle avec les arbres et particulièrement les pins.

Au XIXe siècle, ces pins s'enracinent dans la dune de façon à combattre, tels des alliés, l'avancée du sable qui menace les habitants d'Escoublac. Les créateurs de la station de La Baule tombent sous le charme des espaces boisés traversés par les sentiers sablonneux. La beauté du site les amène à modeler l'environnement pour le protéger et donner naissance à une pinède urbaine.

La présence de milliers d'arbres forge le caractère de notre territoire. La lumière tamisée, les senteurs de pins, le paysage abrité contribuent à développer une ambiance propice à l'apaisement et au bien-être.

Afin de conserver ce paysage si séduisant, de mettre en évidence sa richesse et de contribuer à sa valorisation, des dispositions réglementaires ont été prises par la municipalité pour maîtriser les coupes et les abattages et pour susciter de nouvelles plantations. Par ailleurs, afin de renouveler l'espace boisé sur les parcelles privées, près de 2 000 jeunes arbres sont distribués chaque année gratuitement aux habitants.

Aujourd'hui, la Charte de l'arbre formalise un engagement. Au-delà d'un cadre administratif, elle invite les signataires à être aux « petits soins » des arbres. Elle les engage dans le défi de la protection de l'environnement paysagé baulois, dans l'optique d'une transmission aux générations futures. La Charte nous rappelle que l'arbre n'est pas un simple mobilier urbain. Au contraire, il nécessite le respect de « bonnes pratiques » pour son développement et sa préservation. Elle nous éveille sur la place prédominante de l'arbre dans la bio-diversité et sur son rôle majeur dans la qualité de l'air et du cadre de vie.

La Charte de l'arbre n'est pas opposable aux tiers. Elle a pour vocation majeure d'être un document de référence pour les aménagements de la Ville. Son application relève d'une responsabilité partagée, pour la création des paysages arborés de demain. C'est ensemble, avec la même passion insufflée par nos pères, que nous construirons l'avenir de La Baule-Escoublac.

Yves METAIREAU,

Maire de La Baule-Escoublac
Président de Cap Atlantique
Président de l'Association
des maires de Loire-Atlantique

Philippe GERVOT

Maire adjoint
en charge de l'environnement
et du développement durable

Notre patrimoine arboré en chiffres

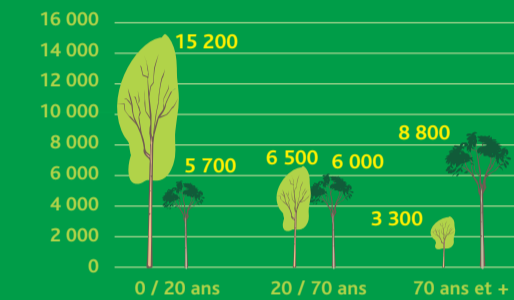
La pinède en domaine privé

Sur les 600 ha du cordon dunaire compris entre le bord de mer et la voie ferrée, 65 % des arbres de la pinède sont situés sur le domaine privé.

Ceci représente 45 500 arbres, toutes essences confondues :

- 25 000 feuillus
- 20 500 résineux dont 9 750 pins maritimes

Ce tableau a dévoilé un renouvellement de la végétation avec des feuillus et non plus avec des résineux. A moyen terme, cela peut induire une modification complète du paysage, que la municipalité souhaite enrayer.



Muriers à feuilles de platanes
Esplanade Lucien Barrière



Implantations sur les avenues

Les alignements d'arbres, majoritairement des platanes, s'étendent sur 9 km.

Il est fréquent de rencontrer à La Baule-Escoublac des tilleuls, des charmes, des muriers à feuilles de platanes, des abizias, des cerisiers à fleurs et des peupliers. Soit au total 3 035 arbres, en alignement sur la voie publique.

La forêt et les parcs



Jardin Benoît

Au centre de la commune, la forêt d'Escoublac avec ses 47 ha constitue un poumon vert exceptionnel.

La commune possède de nombreux jardins publics tels que :

- le parc des Dryades,
- le bois des Aulnes
- le parc de Beslon
- le jardin Benoît
- le quai Inverness
- la place des Cupressus
- le parc Lassalle
- le square Jean Sohier



Forêt d'Escoublac



Nos réalisations

A partir de 1990, la Ville de La Baule-Escoublac a intensifié son action en faveur de la protection et du renouvellement des arbres sur la commune.

Réglementation

Plan d'occupation des sols

La ville de La Baule-Escoublac engage une mesure d'ordre réglementaire de son patrimoine arboré.

En effet, afin de protéger l'arbre et son habitat, le Plan d'occupation des sols révisé en 1999, a pris en considération l'arbre dans la ville. En outre, parallèlement à l'édition de cette charte, la municipalité est en train d'intégrer le concept de « ville-jardin », cher à son développement, dans l'élaboration de son premier Plan local d'urbanisme.

L'ensemble de la zone est classée au titre de la « loi paysage » en tant que zone comprenant des éléments de paysage remarquables à protéger.

Les espèces à planter sont obligatoirement sélectionnées parmi les résineux ou les persistants caractéristiques de la végétation dunaire. Les résineux doivent être, de préférence, à grand développement : pin maritime, pin insignis, pin sylvestre, pin d'Alep, pin parasol et cupressus.

Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager

En 2006, la Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager est venue renforcer la réglementation en matière de préservation du couvert arboré.



Pin d'Alep - 7 ans



Pin insignis - 20 ans



Pin parasol - 15 ans



Cupressus macrocarpa lutea - 10 ans



Pin maritime - 25 ans

Sensibilisation de la population

Journée et semaine de l'arbre

Depuis 1990 la ville de La Baule-Escoublac organise deux distributions gratuites de jeunes plants. L'objectif de cette opération est de sensibiliser la population bauloise à son environnement et de maintenir la pinède bauloise présente à 65 % sur les domaines privés.

En 18 ans, plus de 25 000 arbres ont été distribués. D'après les calculs et constats des services municipaux, le taux de réussite des plantations est estimé à 25 %, signifiant que plus de 6 000 nouveaux arbres proviendraient de cette distribution, soit environ 10 % du patrimoine arboré !



Services aux particuliers



Afin de proposer un service de proximité au public, depuis 1998, la ville a mis à la disposition des particuliers un agent chargé de la protection et de la valorisation du patrimoine végétal.

Son rôle consiste à :

- conseiller les particuliers sur la manière d'effectuer des abattages, des élagages et des replantations.
- diagnostiquer l'état sanitaire des arbres.
- aider les particuliers à résoudre des litiges liés aux débordements d'arbres.

Les partenaires de la charte



La ville de La Baule-Escoublac s'engage à respecter l'ensemble des recommandations énoncées ci-dessus en signant la charte de l'arbre. Elle propose aux différents prestataires et concessionnaires de réseaux de devenir partenaires de cette charte et de son protocole.

- La Commune de La Baule
- La Communauté d'Agglomération CAP Atlantique
- France Telecom,
- Electricité de France
- Gaz de France
- La Société des eaux de la Presqu'île Guérandaise

Dans la perspective de réaliser les défis énoncés, d'autres partenaires seront sollicités. Leur collaboration permettra à cette Charte de ne pas se limiter à un formalisme administratif, mais d'être véritablement un levier pour la préservation de l'environnement baulois.

Nos défis

A court et moyen terme, la ville de La Baule-Escoublac se fixe 8 défis à relever pour donner une nouvelle impulsion au programme de sauvegarde du paysage baulois.



- Zones prioritaires de reboisement de la pinède privée
- Espaces urbains remarquable
- Alignements existants
- Plantations et remplacements prioritaires

Définir un protocole avec les concessionnaires

Dans le cadre de la politique générale d'amélioration de l'environnement et afin de développer le patrimoine que constituent les arbres dits d'alignement, la Ville de La Baule souhaite développer les plantations urbaines à partir d'un schéma logique. Dans ce contexte, un protocole s'inscrivant dans le prolongement des procédures définies par le règlement de voirie est proposé,

de telle sorte que le concessionnaire de réseaux puisse continuer à assurer, à tout instant et dans de bonnes conditions techniques, la desserte de ses clients. L'objectif du protocole consiste à définir les bonnes conditions de protection et de plantation des arbres à proximité des réseaux.

Mettre en valeur les arbres remarquables

La ville de La Baule souhaite engager une démarche de mise en valeur de l'ensemble des arbres. A cet effet, un recensement est nécessaire pour constituer un inventaire des arbres remarquables. Il est prévu une information et un guichet afin que chaque propriétaire puisse s'inscrire auprès de la mairie de La Baule-Escoublac, s'il estime qu'un ou plusieurs de ses arbres présentent des caractéristiques remarquables. La direction des espaces verts établira cet inventaire et appréciera les arbres ou groupes d'arbres selon les modalités suivantes :

- La définition d'un arbre remarquable est établie de par son développement, sa situation, son état sanitaire, son essence et son histoire.
- On applique une méthode usuelle de calcul appelée "le barème des arbres d'ornement", qui permet de préciser la valeur des arbres.
- 4 critères sont pris en compte dans ce barème : son espace son esthétique et son état sanitaire sa situation sa dimension

Programmer des replantations et le renouvellement d'alignement

Le recensement complet des arbres du domaine public est aujourd'hui réalisé. Ceci nous offre la connaissance totale de notre patrimoine d'arbres d'alignement. Aussi, la ville de La Baule, qui souhaite pérenniser et régénérer ses arbres s'engage à élaborer, un document définissant un programme de renouvellement et de plantation d'arbres. Le schéma principal est représenté sur la photo aérienne ci-contre.

Effectuer des actions pédagogiques avec les écoles

Depuis les années 1990, la ville de La Baule mène des opérations de sensibilisation auprès du grand public et plus particulièrement auprès des groupes scolaires. Il est fondamental d'inclure les principes de protection des arbres aux nouvelles générations car ce sont les adultes de demain. Tout au long de l'année, un agent forestier propose des visites en forêt à destination des écoles travaillant sur ce thème. Cela représente en moyenne 12 sorties de découverte. La ville de La Baule va initier des cycles de spectacles de découverte orientés sur la protection de l'environnement et plus particulièrement sur les arbres. Ainsi, un conteur se déplacera dans les écoles souhaitant suivre cette action.

Identifier les essences d'arbres

La commune de La Baule s'inscrit dans un concept de « villa-jardin » où l'arbre prend toute sa dimension. Le pin maritime et le chêne vert sont les principaux arbres connus de cette végétation. Mais nous comptabilisons plus de 140 essences différentes. C'est pourquoi, la ville de La Baule souhaite faire découvrir à la population l'ensemble des arbres se développant sur son territoire. Ainsi prochainement, une plaquette sera éditée afin de reconnaître les différentes espèces à partir de photos et descriptifs.

Poursuivre les actions de sensibilisation et de distribution des arbres

C'est en 1990 que s'est déroulée la première distribution gratuite de jeunes arbres. A l'origine seuls des pins étaient distribués. Cette action s'est pérennisée dans le temps. Des essences différentes sont proposées suivant les sites de distribution. Ainsi, des feuillus de type chêne, tilleul, érable, frêne seront davantage distribués dans les quartiers du Guézy et d'Escoublac, alors que des pins seront fournis sur les secteurs de La Baule-les-Pins et dans le centre ville. L'efficacité de cette opération nécessite de s'inscrire dans la durée. En effet, sur l'ensemble des arbres distribués, nous évaluons à environ 25 % le taux de survie.



Yves Métaireau et Philippe Gervot, entourés du Conseil municipal des jeunes pour une plantation symbolique sur la plage Benoît (Journée de l'arbre 2004)



Visite en forêt des élèves avec un agent forestier.



Distribution de jeunes plants aux habitants devant la mairie annexe d'Escoublac, novembre 2008

Promouvoir les techniques de taille douce auprès du public

L'arbre est un organisme vivant dont le développement est intimement lié à son environnement proche. Toute action sur un arbre provoque des lésions irréversibles, susceptibles de s'infecter. C'est pourquoi, concernant les élagages, il est recommandé d'intervenir sur des branches d'un diamètre inférieur à 10 cm. Contrairement aux idées reçues, plus la coupe est importante, plus l'arbre sera en situation délicate. Les pousses se développent bien la première année mais elles s'affaiblissent les années suivantes. Chaque ouverture est propice à la pénétration de parasites et de champignons. De plus, il est préférable de couper les branches basses des arbres et de les laisser se développer en hauteur plutôt que de couper la tête. En effet, si l'arbre n'a plus de branches terminales, il va chercher à se développer en largeur, ce qui augmente les nuisances.

Mesurer le carbone absorbé par nos arbres.

La présence de l'arbre dans l'environnement est vitale pour l'homme. Durant toute sa vie, il produit de l'oxygène et capte du carbone par le biais de la réaction de la photosynthèse. Sa préservation est donc un enjeu majeur pour la santé de chacun. Plus globalement, l'arbre joue un rôle prépondérant dans l'équilibre planétaire. Ainsi, au-delà d'un enjeu paysager, l'ensemble des arbres de la commune participe à la réalisation d'un processus de protection de l'environnement. Le taux d'absorption de carbone des arbres varie grandement en fonction de l'espèce, leur situation géographique et leurs conditions de croissance. Ces spécificités nous invitent à mieux maîtriser ces mécanismes naturels et à étudier sur La Baule la quantité de CO2 absorbée par ses arbres, tant sur la pinède privée que sur les espaces verts communaux. Cette démarche permettra, à terme, de participer à l'élaboration d'un bilan carbone.

